

LE DEVELOPPEMENT DURABLE



REALISE PAR :

**Mounia AMRANI
Emilie LAVIELLE
Saida IMZRI**

**2007/2008
PROMOTION 11**

LE SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
HISTORIQUE	4
LES ENJEUX.....	5
Les objectifs du développement durable	6
Aspects éthiques et juridiques.....	9
Aspects organisationnels.....	11
Aspects financiers.....	12
Le développement durable pour la Bourgogne	12
Problématique de l'eau.....	12
Problématique Déchets.....	12
Problématique Sites et Sols pollués.....	13
L'énergie.....	13
Des projets exemplaires.....	14

Le développement durable

INTRODUCTION :

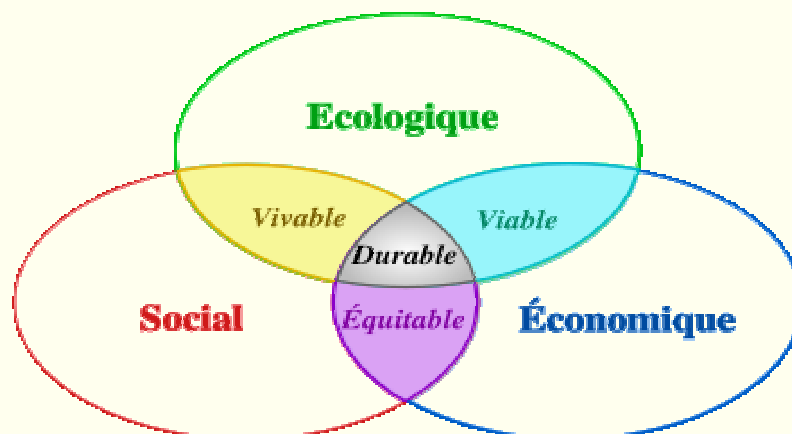
Le « **développement durable** » (ou *développement soutenable*) est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland1 :

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Autrement dit, il s'agit, en s'appuyant sur des valeurs (responsabilité, participation et partage, débat, partenariat, innovation, pérennité, réversibilité, précaution et prévention et solidarité ; sociale, géographique et transgénérationnelle) d'affirmer une approche double et conjointe :

- Dans l'espace : chaque habitant de cette terre a le même droit humain aux ressources de la Terre ;
- Dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.

Des écologistes et autres personnalités de divers bords politiques considèrent le terme « développement durable » comme un oxymore, certains préférant le qualificatif de *soutenable* à celui de *durable*.



HISTORIQUE :

1968 : création du Club de Rome regroupant quelques personnalités occupant des postes relativement importants dans leurs pays respectifs et souhaitant que la recherche s'empare du problème de l'évolution du monde pris dans sa globalité pour tenter de cerner les limites de la croissance.

1972 : le Club de Rome publie le rapport Halte à la croissance ?, ou Les limites de la croissance, le titre original étant The limits to growth, rédigé à sa demande par une équipe de chercheurs du Massachusetts Institute of Technology. Ce premier rapport donne les résultats de simulations informatiques, par le modèle DYNAMO de Jay Forrester sur l'évolution de la population humaine en fonction de l'exploitation des ressources naturelles, avec des projections jusqu'en 2100. Il en ressort que la poursuite de la croissance économique entraînera au cours du XXI^e siècle une chute brutale des populations à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des ressources énergétiques. Le modèle n'est cependant pas encore à ce stade sectorisé par régions comme il le sera ensuite.

1972 : (5 au 16 juin) : une conférence des Nations unies sur l'environnement humain à Stockholm expose notamment l'écodéveloppement, les interactions entre écologie et économie, le développement des pays du Sud et du Nord. C'est le premier Sommet de la Terre.

L'environnement apparaît en effet à partir des années 1970 comme un patrimoine mondial essentiel à transmettre aux générations futures et le philosophe Hans Jonas a exprimé cette préoccupation dans son livre Le Principe responsabilité (1979).

1980 : L'Union internationale pour la conservation de la nature publie un rapport intitulé La stratégie mondiale pour la conservation² où apparaît pour la première fois la notion de « développement durable », traduite de l'anglais « sustainable development ».

1987 : (avril) : Une définition du développement durable est proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland).

1992 : (3 au 14 juin) : Deuxième Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992 : consécration du terme "développement durable", Le concept commence à être largement médiatisé devant le grand public. Adoption de la convention de Rio et naissance de l'Agenda 21. La définition Brundtland, axée prioritairement sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles non renouvelables, sera modifiée par la définition des « trois piliers » qui doivent être conciliés dans une perspective de développement durable : le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement.

2002 (26 août au 4 septembre) : Sommet de Johannesburg : En septembre, plus de cent chefs d'État, plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'ONG ratifient un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Quelques grandes entreprises françaises sont présentes.

2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyōto sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ce protocole se révèle contraignant : un citoyen l'enfreint déjà à son échelle en effectuant un voyage international en avion par an.

LES ENJEUX :

L'environnement négligé au XIX^e siècle :

Historiquement, le mode de pensée qui est à l'origine de la Révolution industrielle du XIX^e siècle a introduit des critères de croissance essentiellement économiques. On retrouve ces critères dans le calcul du Produit national brut, dont l'origine remonte aux années 1930.

Des corrections ont été apportées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sur le plan social, avec l'apparition d'associations à vocation sociale et du syndicalisme. L'expression "économique et social" fait partie du vocabulaire courant.

Mais les pays développés (ou pays du Nord) ont pris conscience depuis les années 1970 que leur prospérité était basée sur l'utilisation intensive des ressources naturelles finies, et que par conséquent, outre l'économique et le social, un troisième aspect a été négligé : l'environnement ; Par exemple, l'empreinte écologique mondiale a dépassé la capacité "biologique" de la Terre à se reconstituer vers le milieu des années 1970.

Pour certains analystes⁴, le modèle de développement industriel n'est pas viable ou insoutenable sur le plan environnemental, car ne permettant pas un "développement" qui puisse durer. Les points cruciaux sont l'épuisement des ressources naturelles (matières premières, énergies fossiles pour les humains), la destruction et fragmentation des écosystèmes, la diminution de la biodiversité qui diminuent la résilience de la planète.

Le développement (industriel, agricole, urbain) génère des pollutions immédiates et différées (exemple pluie acide et gaz à effet de serre qui contribuent à un changement climatique et contribue à la surexploitation des ressources naturelles (exemple : déforestation de la forêt équatoriale). Il provoque une perte inestimable en terme de biodiversité par l'extinction (donc irréversible) d'espèces végétales ou animales. Ce développement provoque une raréfaction des énergies fossiles et des matières premières qui rend imminent le pic pétrolier) et nous rapproche de l'épuisement de nombreuses ressources naturelles vitales.

Au problème de viabilité s'ajoute un problème d'équité : les pauvres subissent le plus la crise écologique et climatique, et il est à craindre que le souhait de croissance (légitime) des pays sous-développés (souvent appelés pays du Sud) vers un état de prospérité similaire, édifié sur des principes équivalents, n'implique une dégradation encore plus importante et accélérée de la biosphère. Si tous les États de la planète adoptaient l'American Way Of Life (qui consomme près du quart des ressources de la Terre pour 7% de la population) il faudrait 5 ou 6 planètes. Et si tous les habitants de la planète vivaient avec le même train de vie que la moyenne française, ce ne sont pas moins de 3 Terre qui seraient nécessaires⁵.

De plus, Les catastrophes industrielles de ces trente dernières années (Tchenobyl, Seveso, Bhopal, Exxon Valdez, etc.) ont interpellé l'opinion publique et les associations telles que le WWF, les Amis de la Terre, Greenpeace. (voir aussi Chronologie de l'écologisme).

Un développement économique et social respectueux de l'environnement :

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables et conciliant les trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines ; « trois piliers » à prendre en compte, par les collectivités comme par les entreprises et les individus :

- Économique : performance financière « classique », mais aussi capacité à contribuer au développement économique de la zone d'implantation de l'entreprise et à celui de tous échelons ;
- Social : conséquences sociales de l'activité de l'entreprise au niveau de tous ses échelons : employés (conditions de travail, niveau de rémunération...), fournisseurs, clients, communautés locales et société en général ;
- Environnemental : compatibilité entre l'activité sociale de l'entreprise et le maintien de la biodiversité et des écosystèmes. Il comprend une analyse des impacts du développement social des entreprises et de leurs produits en termes de flux, de consommation de ressources, difficilement ou lentement renouvelables, ainsi qu'en terme de production de déchets et d'émissions polluantes... Ce dernier pilier étant nécessaire aux deux autres.

A ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et la mise en oeuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision. La gouvernance est une forme de démocratie participative.

Les objectifs du développement durable :

Répondre aux besoins des générations actuelles et à venir :

Comme vu précédemment, la définition classique du développement durable provient du rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Il rappelle le propos prêté à Antoine de Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Le rapport Brundtland insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, et ce, notamment, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.

Il est toutefois difficile de séparer le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. L'idée de transmission de génération en génération alliée à celle de diversité culturelle (on pense aussi aux populations les plus démunies) et à celle d'interaction entre les communautés humaines et la nature est bien résumée dans la définition que donne l'UNESCO du patrimoine culturel :

« Ce patrimoine culturel (immatériel), transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et

de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

On peut considérer que les objectifs se partagent entre trois grandes catégories :

- Ceux qui sont à traiter à l'échelle de la planète : rapports entre nations, individus, générations ;
- Ceux qui relèvent des autorités publiques dans chaque grande zone économique (Union européenne, Amérique latine, Asie...), à travers les réseaux territoriaux par exemple ;
- Ceux qui relèvent de la responsabilité des entreprises.

Le développement durable, associé à la notion de bonne gouvernance, n'est pas un état statique d'harmonie mais un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation des changements technologiques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent⁷.

Equité entre nation, individus et génération :

Pour les uns, le concept de développement durable est assez clair pour être opérationnel. D'autres le voient comme une panacée et un catalogue de bonnes intentions qui devraient permettre tout à la fois, sans trop préciser comment, de combiner un ensemble d'exigences :

- La satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures, en rapport avec les contraintes démographiques :
 - développement humain ;
 - accès à l'eau potable ;
 - lutte contre la faim ou la malnutrition, sécurité alimentaire ou souveraineté alimentaire ;
 - accès à l'éducation ;
 - accès à la santé ;
 - accès pour tous à l'emploi.
- L'amélioration de la qualité de vie :
 - accès aux soins médicaux ;
 - accès aux services sociaux ;
 - accès à un logement de qualité ;
 - accès à la culture
 - bien-être social.
- Le respect des droits et des libertés de la personne :
 - la participation, pour l'ensemble des groupes de la société, aux différents processus de prise de décision ;
 - statut des femmes ;(importance du rôle de la femme dans la société
 - l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ;
 - liberté de la presse ;
 - résolution des conflits ;
 - liberté d'expression.
- Le renforcement de nouvelles formes d'énergies renouvelables :

- énergie éolienne ;
- énergie solaire ;
- géothermie ;
- biomasse ;

réseaux territoriaux et Agenda 21 :

Pour le développement durable des territoires locaux, les réseaux de villes et les communautés urbaines sont à même d'exprimer les besoins et de mettre en œuvre des solutions dans le cadre de l'outil défini au sommet de la Terre de Rio de Janeiro : l'agenda 21. L'agenda type comprenant 40 chapitres répartis en quatre sections. Pour cela les collectivités territoriales peuvent coopérer avec les entreprises, les universités (et les grandes écoles en France) ainsi qu'avec les centres de recherche, pour imaginer les solutions innovantes de demain.

Les gouvernements ont souvent élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable dont les agendas 21 locaux [8], de même que l'ICLEI pour les villes.

Les agendas 21 locaux sont de véritables plans d'actions de la politique de développement durable du territoire. Ils sont réalisables à l'échelle d'une commune, d'un département, d'une région, d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Ils sont définis en concertation avec les acteurs locaux, dans un cadre de démocratie participative. Ils se déroulent en plusieurs phases :

- définition des problématiques et priorités sociales, environnementales et économiques du territoire
- établissement d'un plan d'actions précis ciblant ces problématiques
- mise en oeuvre du plan d'actions
- évaluation et ajustements des actions mises en oeuvre

Responsabilité sociale des entreprises :

Pour le respect d'objectifs de développement durable par les entreprises, spécifiquement on parle de responsabilité sociale des entreprises (corporate social responsibility) ou parfois plus précisément responsabilité sociétale des entreprises⁹ puisque le volet de responsabilité ne correspond pas uniquement au "volet social". La responsabilité sociale des entreprises est un concept par lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, voire de bonne gouvernance ou gouvernement dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire. Il y a en effet, jusqu'à présent, peu d'obligations législatives, de contraintes ou de pénalités : à citer cependant en France, une loi relative aux nouvelles régulations économiques qui oblige les entreprises cotées en bourse à inclure dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

Efficacité économique.

Elle vise à favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, afin de permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines, et ce, notamment, par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs au regard des biens et des services qu'ils produisent et utilisent ainsi que par l'adoption de politiques gouvernementales

appropriées (principe du pollueur/payeur (Pigou), internalisation des coûts environnementaux et sociaux, éco-fiscalité, etc.).

- eau virtuelle
- production énergétique
- agriculture durable
- transport
- communication
- inégalités
- pauvreté
- corruption
- solidarité
- économie
- Taxe carbone
- écoconception, écoconstruction
- commerce équitable
- consommation responsable
- tourisme et développement solidaire

Aspects éthiques et juridiques

Éthique du développement durable :

Les aspects essentiels du développement durable, sur les capacités de la planète et les inégalités d'accès aux ressources posent des questions philosophiques. Jean Bastaire voit l'origine de la crise écologique chez Descartes selon qui l'homme devait se « rendre maître et possesseur de la nature » (Discours de la méthode, sixième partie).

André Comte-Sponville aborde les questions d'éthique dans le capitalisme est-il moral ?'. Paul Ricœur et Emmanuel Lévinas le firent aussi sous l'angle de l'altérité et Patrick Viveret et Jean-Baptiste de Foucauld (Les trois cultures du développement humain) sur celui de la justice sociale.

Hans Jonas fut le premier à avancer l'idée selon laquelle le fait que le modèle économique de l'Occident pourrait ne pas être viable sur le long terme s'il ne devenait pas plus respectueux de l'environnement impose une refonte de l'éthique pour supprimer les menaces que la technique pose à l'avenir de l'Humanité. En effet ce philosophe fut le premier à poser que l'on avait un devoir vis-à-vis des êtres à venir, des vies potentielles et « vulnérables » que nous menaçons. Pour Jonas, qui écrit Le Principe responsabilité durant la guerre froide, les menaces en question sont tant environnementales que nucléaires. Depuis lors l'un des thèmes de la philosophie qui interpelle le plus nos contemporains est celui de la philosophie de la nature, dont on trouve un représentant éminent en la personne du chimiste et physicien irlandais Robert Boyle.

Le philosophe français Michel Foucault aborde ces questions sur le plan épistémologique. Il parle de changements de conception du monde, qui se produisent à différentes époques de l'Histoire. Il appelle ces conceptions du monde, avec les représentations qui les accompagnent, des épistémè. On pourrait sans doute affirmer que le développement durable, et son corollaire la mondialisation, correspondent au concept d'épistémè, qui, appliqué à notre époque, est appelé hypermodernité par Michel Foucault.

Cet aspect est présent dans le film Une vérité qui dérange de Al Gore, qui montre que la vision du monde est en train de changer.

Sans en aborder tous les aspects philosophiques, on notera que le développement durable comporte des enjeux très importants en matière d'éthique des affaires, questions qui semblent plus facilement abordées par les anglo-saxons que dans le reste de l'Europe, et en particulier en France.

Aspects juridiques :

Le développement durable impacte le droit international, et notamment le droit communautaire dans l'Union européenne où le droit de l'environnement s'est progressivement déplacé des États membres vers le niveau européen qui est apparu subsidiairement plus adapté pour traiter ces questions, et ceci en plusieurs étapes :

L'Acte unique européen, en 1987, a transféré à la CEE certaines compétences des États : l'environnement, la recherche et développement, et la politique étrangère,

À la création de l'Union européenne, en 1993, l'environnement a été traité d'une façon transversale dans le premier pilier de l'Union européenne, celui qui est le plus intégré, à travers les règlements européens et les directives européennes.

Au Conseil européen de Göteborg, en 2001, il a été décidé que la stratégie sur l'économie de la connaissance définie au conseil européen de Lisbonne l'année précédente intégrerait explicitement l'objectif de développement durable. Par conséquent, au moins sur le papier, la relation entre développement durable et ingénierie des connaissances a été reconnue.

L'impact de l'environnement sur des domaines aussi vitaux que l'eau, l'énergie, les services, l'agriculture, la chimie, etc est tel que l'Union européenne a capté certaines compétences des États membres, via la législation européenne (directives cadres, directives, règlements) qui s'impose aux États membres en vertu de la hiérarchie des normes juridiques. Ceci pose des questions de souveraineté qui peuvent être étudiées sous l'angle de la légitimité des actions à mener pour aboutir à un développement plus durable.

C'est vers les années 2001-2002 que le développement durable apparaît en France comme la nécessité pour les entreprises de rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités, par rapport aux exigences de la société civile. Cela s'est traduit par une disposition législative sur la communication dans la loi NRE, poussant à l'élaboration de rapports de développement durable.

Le président Chirac a poussé à la rédaction d'une charte de l'environnement en 2004, soulignant dans un discours que la France était le premier pays au monde à inclure l'environnement dans sa Constitution.

En pratique, hormis pour quelques entreprises qui sont directement engagées dans des secteurs sensibles (énergie, environnement), on constate peu d'intérêt pour les démarches de développement durable. Le fait est que la communication d'informations potentiellement sensibles sur le plan stratégique tend à augmenter les vulnérabilités des entreprises, sans pour autant mettre en évidence l'intérêt de l'innovation. Les entreprises (notamment françaises) risquent ainsi de divulguer des informations par le canal de l'internet, qui peuvent être récupérées sans gros effort par leurs concurrentes en dehors de l'Europe.

Aspects organisationnels

Communication et développement durable :

Avec la mise en place de programmes de développement durable dans les entreprises et d'agendas 21 dans les collectivités territoriales, s'est posé, à partir de 2002, la question de la « communication sur le développement durable ». Autrement dit, comment sensibiliser l'opinion au développement durable, impliquer les professionnels, et parfois convaincre les décideurs ?

Plusieurs pistes et éléments de réponse sont donnés par des professionnels:

une communication efficace suppose de « démystifier » le développement durable. Cela implique de mettre en avant les bénéfices concrets de la démarche, de dresser un constat honnête de la situation, de décrire les initiatives en montrant l'implication de celui qui parle, et surtout, de donner les « modes d'emploi ». Cela suppose aussi d'éviter quelques écueils : les grands principes, les bonnes intentions (« La terre c'est important pour demain ») et le jargon inaccessible au public (« gouvernance », « stakeholders », « PADD »....

« Il n'y a pas de communication miracle mais un travail sur la durée ». En outre, il est souhaitable : "d'impliquer les associations, d'impliquer physiquement les citoyens (événements festifs, comités citoyens, témoignages, etc.), et d'agir plus sur l'émotionnel car on convainc souvent mieux avec des événements festifs que des arguments scientifiques". Concernant éco-produits et éco-services, la communication doit mettre « simultanément en avant l'aspect environnement/social et les égo-promesses (être en meilleure santé, avoir une plus jolie peau, etc.) »¹⁴, sous peine de ne pas convaincre et de ne pas vendre.

« Quels que soient les outils et supports de communication utilisés, rien ne remplace un échange régulier entre les parties prenantes". La clé se trouverait aussi dans le mode d'expression, le ton : "être simple, honnête et positif : en un mot humain. Simple avec une approche humaine évitant les caricatures stéréotypées et la langue de bois.

Le succès d'une communication environnementale repose sur deux facteurs : "porter le message au bon endroit, d'une part, et rechercher la cohérence par l'exemplarité, d'autre part.

Aspects financiers :

La mise en œuvre d'une politique de développement durable dans les entreprises dépend largement de l'utilisation des actifs de l'entreprise. Les actifs peuvent être des actifs physiques (immobilisations au sens classique du terme), mais aussi des actifs immatériels (immobilisations incorporelles).

La mobilisation vers un développement durable dépend essentiellement de la façon dont les entreprises vont orienter les compétences de leurs employés (capital humain), les relations avec leurs parties prenantes (capital relationnel), et leurs structures (capital structurel), qui forment ensemble le capital immatériel. Celui-ci est directement en rapport avec la gestion des connaissances).

Le développement durable pour la Bourgogne une opportunité et des réalisations :

La Bourgogne est une région de forte tradition industrielle et agricole, mais également reconnue pour son patrimoine et son excellence de vie. La prise en compte des trois composantes du développement durable est donc un enjeu reconnu pour tous. La région compte plus de 1 800 établissements soumis à autorisation (législation sur les ICPE) et 34 établissements SEVESO.

Des exemples à suivre :

Problématique de l'eau:

Chaque jour, l'industrie consomme de l'eau et rejette des effluents. Les progrès réalisés par les industries en 20 ans sont considérables puisque les rejets ont été réduits de plus de la moitié. Néanmoins, l'industrie est source de la majorité des rejets ponctuels toxiques. C'est pourquoi, les efforts des industriels doivent se concentrer pour mettre en place d'une part, une industrie propre et responsable (procédés moins polluants, dispositifs d'épuration performants, élimination correcte des déchets toxiques, et prévention des pollutions accidentelles)

L'entreprise ALLIA à Dijon:

Une entreprise de fabrication de sanitaires a mis en place un système de récupération de ses eaux et de ses matières premières. Ce système permet une réduction de 80 % de la quantité de boues mises en décharge et améliore la qualité des effluents rejetés.

La Société ARTS GRAPHIQUES à Nevers:

Une entreprise de sérigraphie qui a opté pour l'utilisation d'un nouveau système de lavage avec régénération des solvants et un système de dégravage permettant un recyclage de l'eau utilisée. La consommation d'eau a été réduite de moitié, la consommation de solvants de 20%, et les déchets ont été réduits de 80 %.

L'entreprise YOPLAIT à Monéteau:

Une entreprise qui a mis en service une station d'épuration des eaux. Les rejets, d'environ 3 000 kg/jour de DCO (Demande Chimique en Oxygène), s'effectuaient auparavant dans la station d'épuration de l'agglomération auxerroise, qui était saturée. Suite à la déconnexion, le rejet de Yoplait s'effectue directement en milieu naturel (moins de 60 kg/jour).

VALINOX NUCLEAIRE située à Montbard:

Une entreprise qui prélevait et rejetait environ 70 000 m³ d'eau par an en 2004. L'entreprise à supprimé la moitié de ses rejets d'eaux d'un de ses ateliers et diminué sa consommation de presque 50%.

Problématique Déchets:

En matière d'environnement, la gestion des déchets est la préoccupation principale des PME et représente 44,7% des dépenses environnementales des entreprises, selon l'IFEN (Institut Français de l'Environnement).

Problématique Sites et Sols pollués:

Certains sites, pollués par d'anciens dépôts de déchets ou par accumulation de substances dangereuses (métaux par exemple) liés à des activités industrielles ou de services, peuvent présenter un risque pour la santé des êtres vivants et l'environnement.

la société TARLET basée au Creusot:

Les déchets et résidus d'exploitation liés aux anciennes activités ont été éliminés. (environ 65 tonnes de déchets). De plus, les eaux résiduaires, (environ 13 tonnes d'eau souillée) ont été éliminées.

La société OXFORD AUTOMOTIVE à Champigny-sur-Yonne:

L'entreprise a réalisé la dépollution, prescrite par arrêté préfectoral, de son ancien site. Ainsi, des travaux importants de réhabilitation du site ont été entrepris en 2005, avec le traitement des terres polluées. (bio-tertre et traitement sur charbon actif.)

L'énergie:

L'énergie est au cœur des problématiques du développement durable, tant par ses modes de production, (énergies fossiles ou renouvelables), que par les conséquences de sa consommation (émissions de gaz à effet de serre, déchets nucléaires...).

La société ALCAL EXTRUSION Franc basée à Saint-Florentin dans l'Yonne:

C'est une société de production de profilés en aluminium extrudé qui a installé sur ses équipements de production des matériels énergétiquement performants : nouveau four à induction et brûleur régénératif.

Pour aller plus loin ensemble, un programme régional exemplaire : promethee .

Parce que les entreprises jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le Conseil régional de Bourgogne, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et l'Etat (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), avec le soutien de l'Union européenne, s'associent pour développer ensemble PROMETHEE : programme régional de promotion des meilleures technologies pour les entreprises.

L'objectif du programme PROMERHEE est de sensibiliser et d'accompagner les entreprises dans la prise en compte de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (gestion des sites industriels, amélioration des produits, réduction de la pollution tout au long du procédé de fabrication).

Parmi les outils d'appui proposés :

- ❖ Aides aux actions collectives (gestion collective de déchets, management environnemental des zones d'activités...)
- ❖ Aides aux conseils (pré diagnostics, diagnostics et étude de faisabilité)
- ❖ Aides aux investissements (technologies propres et sobres, section de l'énergie, gestion des déchets, investissements innovants de dépollution).

Des projets exemplaires :

Il s'agit de valoriser les expériences pionnières qui vont au-delà de la réglementation et qui les distinguent de leurs concurrents. Ces projets sont variés et visent :

Des installations lourdes et conséquentes, comme par exemple le projet de concentrateur pour traitement des condensats de l'entreprise Gates (58)

Des valorisations inattendues : L'entreprise Degut (71) a ainsi mis en place le traitement et la valorisation des fientes de volailles pour produire de l'engrais sous forme de granulés pour la viticulture et les golfs.

La protection de l'atmosphère On peut citer le projet de Michelin (71) relatif à la suppression des nuisances olfactives par système d'oxydation thermique ou encore la fabrication d'une peinture poudre sans solvant de l'entreprise Erhel Hydris (21)

La protection des cours d'eau, Avec l'installation d'un pré traitement des eaux de rejet d'un tunnel de traitement de surface dans la société Al-Ko de Branges (71)